

15 juin 2020

RÉVISION DE LA STRUCTURE TARIFAIRE DU CAMIONNAGE EN VRAC DU MTQ : UN NOUVEAU RECUEIL À L'ÉTUDE

Le 4 juin dernier s'est tenue une rencontre de la Table du ministre sur l'industrie du camionnage en vrac, à laquelle participe l'ACRGTQ. Les travaux de cette table depuis la dernière année portent exclusivement sur la révision de la structure du Recueil de tarifs du camionnage en vrac du MTQ.

À cette fin, la firme Raymond Chabot Grant Thornton (ci-après « RCGT ») a été mandatée l'année dernière par le MTQ afin de procéder à une étude sur les coûts du camionnage en vrac et de proposer une nouvelle structure tarifaire qui pourrait s'appliquer cette industrie.

La récente réunion de la Table portait ainsi sur la présentation du rapport final de RCGT qui propose une structure tarifaire complètement différente que celle qui est en vigueur présentement, voici les points principaux de la structure tarifaire proposée :

- Découpage du territoire en 4 régions définies pour l'établissement des tarifs :
 - Montréal et Laval;
 - Périphérie de la métropole;
 - Régions ressources;
 - Région du Sud-Ouest.
- Conservation du tarif horaire lorsque le transport s'effectue dans un rayon de moins de 10 km, une majoration de 6,7% s'appliquant lors d'un aller-retour en charge;
- Abolition des tarifs à la tonne/kilomètre pour laisser place à un taux kilométrique, avec un prix de base par type de véhicule et un montant par kilomètre parcouru;

- Lors d'un aller-retour en charge, le taux kilométrique s'applique pour l'aller et le retour, sur le trajet le plus court et en appliquant une réduction de 46,1 % sur le prix total;
- Abolition des tarifs pour le non pesé, considérant que le tarif kilométrique ne tient pas compte de la quantité transportée;
- Les bonifications par matières suivantes sont proposées :
 - Transport de pierre : 11 %;
 - Transport d'enrobé : 11 %;
 - Transport de glace et neige : 4 %;
 - Transport de sel et calcium : 0 %.
- L'indexation annuelle du Recueil serait faite en prenant en compte 3 critères, soit le prix du carburant, l'augmentation des salaires et l'indice du prix à la consommation.

Il s'agit bien sûr d'un résumé exhaustif des principales modifications proposées par le Recueil et vous pouvez avoir accès à l'intégralité de celui-ci en cliquant sur le lien suivant (lien vers l'étude).

L'ACRGTQ invite de plus ses membres à lui transmettre leurs observations relativement à cette proposition de Recueil de tarifs du camionnage en vrac, qui pourront faire l'objet des commentaires et recommandations que l'ACRGTQ produira au MTQ, qui analyse présentement cette étude.

Vous pouvez transmettre vos commentaires par téléphone ou par courriel à M^e Mathieu Tremblay, **et ce, d'ici le 22 juin 2020.** (mtremblay@acrgtq.qc.ca)